

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à 18 heures, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le mercredi 14 juin 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : **98**

Nombre de Pouvoirs : **17**

Nombre de Votants : **115**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. FINET Pascal, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. WIRTON Philippe, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLE Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. PORTAIS Alain, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès, M. MALCAVA Didier, M. GROUET Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCO Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Suppléants :

Mme MARGUERITE Ana, M. PETIT Eric, M. BONNEVILLE Jean-Noël,

Absents excusés avec pouvoir :

M. FEDERICI Michel ayant donné pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à Mme POTTIER Lydie, Mme HESSE Francine ayant donné pouvoir à M. ROEHM Sébastien, M. BIBET Pierre ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. LAIGNEL Pascal ayant donné pouvoir à M. FILET Gérard, M. PRIVE Bruno ayant donné pouvoir à M. MEZIERE Georges, M. MECHOUD Alain ayant donné pouvoir à M. DUVAL Yves, M. ADELINE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. KIFFER Daniel, M. GROULT Daniel ayant donné pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. GOBRON François ayant donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain, M. ANNEST Patrick ayant donné pouvoir à Mme MABIRE Dominique, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel,

Absents excusés :

Mme ANGOT Josiane, M. DAVION Olivier, Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine remplacée par Mme MARGUERITE Ana, M. CROMBEZ Guillaume remplacé par M. PETIT Eric, M. BOULLIER Philippe remplacé M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. MILBERGUE Joël,

Absents :

M. BETOURNE Dominique, Mme VARANGLE Ingrid, M. LELOUP Gérard, M. BEAUFILS Lionel, M. DESCAMPS Joël, M. DANIEL Jean-Claude, M. BAISSE Christian, M. CAVELIER Sébastien, M. HEUTTE Yvon, M. HENON Jérôme,

Objet : Clôture budget annexe «Atelier» de la 3CB

Dans le cadre de la fusion des 5 communautés de communes - Communauté de Communes de Bernay et des Environs, Communauté de Communes de Broglie, Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, Intercom du Pays Brionnais et Intercom Risle et Charentonne – le budget annexe « Atelier » a été conservé, mais ne fait plus l'objet de mouvement comptable depuis 2016. Ainsi, il convient de clôturer le budget annexe au 30 juin 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de l'IBTN et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe dans le budget principal de l'IBTN.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de l'IBTN que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos sans y intégrer de restes à réaliser.

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « Atelier » ont été approuvés le 20 avril 2017 et laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

Résultat compte administratif : Budget annexe	
Section d'exploitation	Montant
Recettes de l'exercice (A)	0,00
Dépenses de l'exercice (B)	0,00
Résultat de l'exercice 2016 (A – B)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté 2016 (002) (A – B + C)	3 955,83
Section d'investissement	
Recettes de l'exercice (A)	0,00
Dépenses de l'exercice (B)	0,00
Résultats de l'exercice 2016 (A – B)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) A – B + C	0,00

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- De procéder à la clôture du budget « Atelier » de l'ancienne 3CB
- De transférer les résultats du compte administratif 2016 constatés ci-dessus au budget principal de l'IBTN
- De réintégrer l'actif et le passif du budget « Atelier » de l'ancienne 3CB dans le budget principal de l'IBTN.

Terres de Normandie

- D'ouvrir au budget principal de la communauté de communes, par décision modificative ci-dessous, les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et/ou titres de recettes).

Il est également rappelé que la réintégration de l'actif et du passif de budget annexe dans le budget principal de la communauté de communes est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de l'IBTN et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de l'IBTN.

Décision Modificative n°1 de du budget « Atelier »

Afin de clôturer le budget « Atelier », il est nécessaire de procéder aux écritures comptables suivantes.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n°1 suivante :

Chapitre	Nature	Libellés	Fonction	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
011		Charges à caractère générale			
	6522	Reversement de l'excédent vers le budget principal	90	+ 3 955.83	
	6226	Honoraires	90	- 3 955.83	
Total fonctionnement				0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** de procéder à la clôture du budget « Atelier » de l'ancienne 3CB,
- **Accepte** de transférer les résultats du compte administratif 2016 constatés ci-dessus au budget principal de l'IBTN,
- **Accepte** de réintégrer l'actif et le passif du budget « Atelier » de l'ancienne 3CB dans le budget principal de l'IBTN,
- **Accepte** d'ouvrir au budget principal de la commune, par décision modificative ci-dessus, les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et/ou titres de recettes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170622-FI2017_75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	115	0	0

Pour extrait certifié conforme,



Le Président